

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 205

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 17

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« orientation ou identité sexuelle »

les mots :

« vie privée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.